

Ecole Evilard

Chemin des Voitats 4
2533 Evilard / Leubringen
www.evilard.ch
www.leubringen.ch

Schule Evilard

Tel. 032 323 77 44
Fax 032 323 77 81

Aux parents d'enfants en âge de
scolarité

Evilard, 9 février 2017 SW/rk

INSCRIPTION A L'ECOLE ENFANTINE ANNEE SCOLAIRE 2017 / 2018

Madame, Monsieur, Chers parents,

Selon la nouvelle loi sur l'école obligatoire, tous les enfants ayant atteint l'âge de 4 ans au 31 juillet 2017 doivent désormais être inscrits à l'école. Ainsi, le parcours scolaire de votre enfant débutera à la prochaine rentrée et comptera 11 années d'école obligatoire.

Pour cette nouvelle année scolaire, les enfants nés entre le

- 1^{er} août 2012 et le 31 juillet 2013

ou

- 1^{er} août 2011 et le 31 juillet 2012

(si vous avez reporté d'une année l'entrée à l'école enfantine)

sont concernés et entreront à l'école enfantine en août prochain.

L'école enfantine est un espace de vie, de découvertes et d'expériences important et elle constitue la base pour la suite de l'apprentissage scolaire. Elle se déroule sur 2 ans qu'on nomme actuellement 1H pour la première année et 2H pour la deuxième année d'école enfantine.

Dans notre école, l'horaire habituel en 1H est de 5 matins et 1 après-midi. La loi prévoit cependant des possibilités d'allègement. En effet, vous pouvez reporter d'une année l'entrée à l'école ou bénéficier d'un horaire réduit. Dans notre école, le programme allégé consiste à donner congé aux enfants **le vendredi matin**.

L'inscription se fait par le biais du formulaire ci-joint.

Une inscription est obligatoire dans TOUS LES CAS (1 formulaire par enfant).

* Si vous avez décidé d'inscrire votre enfant à l'école enfantine, veuillez remplir le formulaire d'inscription.

* Dans le cas où votre enfant ne fréquentera pas l'école enfantine à Evilard pour l'année 2017/2018, veuillez remplir la rubrique « désinscription de l'école obligatoire » sur le formulaire d'inscription.

* Dans le cas où vous souhaitez reporter d'une année l'entrée à l'école enfantine de votre enfant, veuillez remplir la rubrique « désinscription de l'école obligatoire » sur le formulaire d'inscription.

* Dans le cas où l'entrée à l'école a été reportée l'an dernier, veuillez l'inscrire à nouveau.

* Dans le cas où vous souhaitez que votre enfant suive un programme réduit (congé le vendredi matin), veuillez remplir la rubrique « programme réduit » sur le formulaire d'inscription.

Nous vous remercions de bien vouloir nous retourner le formulaire d'inscription, dûment complété, jusqu'au **24 février 2017** à l'adresse suivante : *Administration municipale d'Evilard, secrétariat scolaire, route principale 37, 2533 Evilard.*

Si vous avez des questions, le directeur, Monsieur Stefan Wyss (032 323 77 44 / wyss@evilard.ch) ou le secrétariat scolaire (032 329 91 00 / kramer@evilard.ch) se tiennent à votre entière disposition pour de plus amples renseignements.

Tout en nous réjouissant d'accueillir votre enfant à la prochaine rentrée, nous vous adressons, Madame, Monsieur, Chers parents, nos salutations les meilleures.

ECOLE EVILARD

La Direction :

Stefan Wyss

Formulaire d'inscription (2 feuilles)